



**CONSEIL COMMUNAL  
CHÉSEREX**

**Procès-verbal de la séance du conseil communal du 5 octobre 2017**

Le Président du conseil Jean-René Lepezzel souhaite la bienvenue à tous.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 33

Membres excusés : 7

Membres absents : -

Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2017
2. Assermentation d'un nouveau conseiller
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 16/2017 : Arrêté d'imposition pour l'année 2018
6. Préavis 17/2017 : Modification de cinq articles des statuts de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Assé et Boiron (AEE)
7. Préavis 18/2017 : Modification du plan d'extension (PE) « Bonmont » Secteur des constructions « E »
8. Rapport des délégués aux associations intercommunales
9. Divers.

Jean-René Lepezzel, Président, propose une modification à l'ordre du jour, soit la suppression du point 7 (préavis 18). Les raisons seront données par la Municipalité. Cette modification est acceptée à la majorité.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017**

- 2 erreurs ont été constatées par Christian Piaget, Conseiller, excusé ce soir :
- p. 4 2) remplacer la commission des finances par la commission de gestion, et p. 5 pt 7 : remplacer la commission de gestion par la commission des finances,
- Nathalie Haab, Conseillère, remercie le Bureau du Conseil d'avoir profité de la visite préfectorale pour se renseigner sur la procédure à suivre en cas de demande de renvoi de la motion à l'examen d'une commission chargée de rapporter sur la prise en considération, ou non, d'une motion et le renvoi, ou non, à la Municipalité. Procédure qui a d'abord été suivie selon l'art. 61 du règlement du Conseil communal de Chésereux puis annulée par un vote considéré valable mais zélé.
- Jacques Ansermet, Conseiller, remarque une faute de frappe en p.4 : il s'agit de 1'123'322.00 CHF.

Le procès-verbal est accepté tel que modifié.

**2. Assermentation d'un nouveau conseiller**

Jean-René Lepezzel, Président, lit la lettre de démission de Camille Gauthier.

Alexandre Ansermet étant le prochain des « viennent ensuite », il est appelé devant l'assemblée pour son assermentation.

### 3. Communications du bureau

Jean-René Lepezel, Président, partage les remarques suivantes :

- Nous venons de perdre le premier des « viennent ensuite » et il n'y a plus beaucoup de choix. Le préfet nous a à plusieurs reprises signalé que nous n'avions pas assez de « viennent ensuite ». Le nombre est fixé par le règlement du Conseil communal, qui peut être modifié en conséquence. La demande de modification doit émaner des conseillers et doit se faire au minimum 6 mois avant les prochaines élections. Aucune commission ne doit être formée, l'objet peut être statué directement en séance du conseil : il s'agirait de faire passer le nombre de « viennent ensuite » à 10 au lieu de 7. Le message est entendu.
- Il remercie le bureau pour sa présence lors des dernières élections fédérales.
- Il remercie également la Municipalité pour la fête du 1<sup>er</sup> août qui a eu lieu au Moulin de Chiblins conjointement avec Gingins et dont Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat Vaudois était l'invitée.
- Il rappelle quelques règles de fonctionnement des commissions, soit l'article 41 du Règlement : « *Les commissions désignent leurs présidents. Les commissions se nomment elles-mêmes. Elles peuvent édicter un règlement d'organisation.* » Si une commission ne peut se rendre à la séance prévue, elle doit s'organiser elle-même en contactant la Municipalité pour une autre date qui convienne à tous.
- Dans le cas des commissions de gestion et des finances, il souligne l'importance pour ses membres de s'en tenir aux affaires de leur commission et de ne pas intervenir dans les affaires de l'autre, si ce n'est à titre individuel. (voir article 38 et 39)
- Le Président souhaite s'excuser d'avoir rendu les derniers rapports de commission un peu tardivement à la Municipalité.

### 4. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndic (présenté par Pascal Steimer, vice-syndic) :

Pascal Steimer, Municipal, prie l'assemblée d'excuser Monique Locatelli, retenue pour des raisons familiales.

- Lors du Giron des Jeunesses qui s'est tenu à Bassins, notre société de Jeunesse a à nouveau enthousiasmé les spectateurs par son magnifique char fleuri « Le monde de Nemo » pour lequel ses membres ont reçu le 1<sup>er</sup> prix. La Municipalité leur a accordé un don de CHF 1'000.-
- La Municipalité a décidé d'offrir un soutien à NRTV en lui octroyant un don de CHF 2'500.-
- Lors de la fête du 1<sup>er</sup> août avec Gingins au Moulin de Chiblins nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir Madame Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat Vaudois. Son discours fut suivi par plus de 400 personnes.
- Le 3 septembre a eu lieu la course « Asse et Boiron » mise sur pied par Crassier avec la participation de 50 équipes, soit 136 personnes de tous âges. Course très appréciée et reconduite l'année prochaine.

Patrick Barras, Municipal :

- Réorganisation des parkings : la Municipalité a dû traiter la question des personnes ayant le droit de parquer, car il y a des abus, des véhicules restent plusieurs jours sans autorisation. Une comparaison a été faite avec d'autres communes pour être en adéquation. Le Canton fait également appliquer un règlement quant aux normes des parkings (largeurs des places, nombre de places handicapés, etc) Une mise à l'enquête sera prochainement dans la Feuille d'Avis.
- Deux radars pédagogiques ont été installés dans le village. Vous en lirez davantage dans le journal de Chésereux sous la plume de Stéphanie Barrat, conseillère.
- Concernant la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) : Chésereux avait de la réserve à bâtir et de la réserve de population. Cependant, des modifications de la LAT ont été apportées au niveau du Grand Conseil (4<sup>e</sup> révision). L'année 2008 était notre référence, puis ce fut 2014 et 2015. La population n'a pas beaucoup changé, mais en 2015 Chésereux

a perdu 51 habitants. Selon l'information donnée par le Canton, Chésereux ne peut accueillir que 137 habitants en plus. Pourtant il y a beaucoup de projets de construction, soit privés, soit communaux (plan de quartier du village), et des volumes vides qui attendent d'être construits. La Municipalité préfère légaliser le projet communal sans le réaliser parce qu'elle ne veut pas « manger » la réserve de population avec un projet communal alors qu'elle sait qu'il y a d'autres projets en cours.

- Concernant le préavis 18/2017 retiré de l'ordre du jour, une première enquête qui concernait la transformation d'une grange en écurie a déjà eu lieu. Le permis de construire a été délivré. Lors d'une visite de l'inspecteur cantonal une irrégularité au niveau de la lisière de la forêt et des constructions a été constatée. Bonmont doit s'en occuper, mais juridiquement la Municipalité ne pouvait pas faire passer une modification du plan d'extension de Bonmont en ayant une « faute » au niveau de la construction.
- Expertise au niveau du droit de superficie : l'un des bureaux contactés a estimé qu'il fallait être beaucoup plus précis : chaque propriétaire de droit de superficie sur la commune devrait transmettre son assurance ECA pour avoir le volume bâti pour déterminer s'il reste de la place pour bâtir. Il est évident que la Municipalité ne peut obtenir toutes ces informations. Mais grâce à des archives très bien tenues, tous les dossiers de construction depuis le début de la Florettaz ont été examinés. Un rendez-vous est fixé avec ce bureau et une synthèse pourra être présentée dans un futur proche.

Yvan Laurent, Municipal :

- Restaurant scolaire de l'AIAB : Les travaux avancent dans les temps (1<sup>er</sup> étage terminé - début du 2<sup>e</sup> étage) et l'ouverture est toujours prévue à la rentrée 2018.
- Suite à un appel d'offre public, l'exploitant pour le restaurant a été choisi, il s'agit d'Eldora, sous réserve de recours des autres candidats jusqu'à la semaine du 10 octobre.
- La piscine a connu des dégâts lors de la tempête du 14 septembre. Avec des vents de 130 km/h un angle du toit a été soulevé. Il n'a pas été nécessaire d'arrêter l'exploitation, hormis le jour même. Le cas a été déclaré à l'ECA et les demandes d'offre ont été faites pour les réparations.
- Concernant le prix d'entrée de la piscine, une étude comparative a été faite entre août 2015 et août 2017 et 797 entrées de plus ont été relevées, ce qui supposerait que le coût plus élevé n'aurait pas d'incidence sur le nombre d'entrées.
- AEE : les élèves sont en augmentation, de nouvelles classes ont été ouvertes et un bus supplémentaire a été organisé.
- SIECGE : une rupture de conduite a été constatée au niveau du garage Dugrandraz en juillet et une autre le 9 août entre l'école et l'épicerie. S'en sont suivies des inondations dans le parking souterrain ainsi que sous les revêtements de la place. Les SI sont intervenus très rapidement mais des travaux plus conséquents devront être entrepris et ils feront l'objet d'un préavis.
- Les travaux ont commencé au niveau de la Florettaz pour changer la conduite de la prise des sources : ce préavis a été accepté par le conseil intercommunal du SIECGE.

Dominique Fleury, Municipal :

- Suite à la tempête du 14 septembre, plusieurs arbres ont été arrachés et le Service forestier ainsi que les employés communaux ont été mis à contribution. Le petit pont sur l'Asse a reçu son dernier coup de grâce – étant déjà bien vermoulu avant cette date. Il sera refait avec – espérons-le – une contribution des assurances.
- Le 22 septembre a eu lieu la Journée didactique des Forêts et Alpagnes rassemblant la Municipalité ainsi que des anciens municipaux des forêts et syndics. Un muretier professionnel a expliqué son métier avec passion. Le mur en pierres sèches situé vers la Barrillette a bénéficié d'une subvention de 9'240.- CHF sur les CHF 13'000.- préavisés.

Pascal Steimer, Municipal :

- Dans l'immeuble de la Poste un monte-personne a été installé à la charge des locataires. Il y restera tant que les locataires sont là.

- Les dégâts dus à la fuite d'eau sont plus conséquents : toute l'eau s'est infiltrée sous la place en pavés. L'infrastructure, le sable et le gravier ont été lessivés. Il faudra refaire la moitié de la place. En principe il n'y aura pas de frais pour la commune.
- Suite aux normes édictées par la Confédération pour le traitement des eaux usées, un projet est à l'étude pour une STEP régionale regroupant l'ensemble des STEPS de la région. Le lieu retenu est le Lavasson au-dessus de Gland et près de l'autoroute. La discussion actuelle est qui va payer et quelle en sera la forme juridique (par une association intercommunale ou une SA).

Il faut savoir que pour 308 communes du canton, il existe 163 STEPS et le Canton veut les diminuer à 16 ! Notre STEP n'est plus dans les normes et doit donc être démantelée. Nous avons le choix de nous connecter à Nyon ou à l'ensemble des STEPS régionales. L'étude technique montre trois variantes : soit aller vers Trélex et directement vers la STEP de l'Asse, soit passer sous la route blanche, soit descendre le long de l'Asse et rejoindre une conduite de l'AEB (Eaux Usées du Boiron). Financièrement la dernière variante est la meilleure. La STEP régionale devrait être fonctionnelle en 2025 et est dimensionnée jusqu'en 2045. Pour le moment la Commune est dans l'expectative de savoir ce que le conseil communal de Nyon aura décidé concernant sa STEP.

## **5. Préavis 16/2017 : Arrêté d'imposition pour l'année 2018**

Philippe Widmer, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Philippe Widmer, Conseiller, souhaite résumer la situation financière de la commune à l'intention des nouveaux conseillers : les revenus se composent principalement des impôts des personnes physiques et morales et des impôts conjonctuels (droits de succession, etc), les dépenses se composent de la facture sociale qui augmente chaque année de 5 % et dont on ne peut échapper, puis de la péréquation horizontale qui est un arrangement solidaire entre les communes. Après le paiement de ces deux factures, restent la facture scolaire AEE et AIAB, les bâtiments scolaires et la piscine. Le restaurant scolaire coûtera deux points d'impôts à la commune de Chésereux. Il faut aussi garder à l'esprit qu'il y a un décalage dans le temps et que nous payons en 2017 sur les rentrées de 2015. Il y a de grandes variations dans le temps et la facture peut donc changer drastiquement.

Francis Baud, Conseiller, remercie la commission des finances pour son rapport et estime que certains points sont discutables. La marge brute d'autofinancement en 2016 était de 3.2 millions. Le résultat pour 2016 était de 2,3 millions : cet excédent indique qu'il y a eu un trop perçu au niveau des contribuables : il propose donc de restituer une partie de ce bénéfice à nos contribuables et ceci en baissant le point d'impôt à 52 pour 2018 et 2019. Il resterait CHF 675'000.- à mettre dans les réserves. Il trouve juste de retourner les bénéfices aux contribuables alors qu'on leur a demandé un effort d'autres années. Il propose d'amender le préavis 16/2017 en adoptant un point d'impôt à 52 pour 2018-2019.

Philippe Widmer, Conseiller, n'est pas d'accord avec le calcul. Il faut prendre en compte le concept de la péréquation. Si on descend le point d'impôt à 52 notre force fiscale va augmenter et on devra d'autant plus passer à la caisse pour la péréquation.

Pascal Steimer, Municipal, fait remarquer que 2 millions de bénéfice, ce n'est pas 2 millions dans le compte en banque. Nous avons bien vécu pendant des années et quand il y avait des factures à payer, nous avons puisé dans les réserves. C'était à ce moment-là que nous aurions dû augmenter le taux d'impôt. Quand les gros contribuables sont partis de la commune, nous avons obtenu du Canton un report d'impôts mais il va falloir payer ! Pour information nous avons déjà reçu le détail des acomptes pour 2018 : soit la facture sociale, la péréquation directe, la réforme policière pour un total de CHF 6'643'000.-

Francis Baud, Conseiller, rappelle que les autres communes peuvent aussi avoir de bons résultats ou pas et qu'on se trouve dans un flou total. Pourtant vis-à-vis des concitoyens de Chésereux, il ne peut admettre un tel bénéfice !

Philippe Widmer, Conseiller, rappelle que la politique de Chésereux a toujours été d'éviter de s'endetter. La péréquation est en train d'être changée. Chésereux fait partie des dix communes qui

ont la capacité fiscale la plus élevée et l'écart s'agrandit. Il faut attendre 2 ans et voir comment les choses se stabilisent.

Hervé Matthey-Junod, Conseiller, ajoute que si nous avons fait de bons résultats en 2016, nous aurons moins de bons contribuables en 2017. On n'est pas à l'abri de devoir restituer des montants importants.

Francis Baud souhaite maintenir l'amendement : soit le taux d'impôt à 52 pour l'année 2018 (et non pour 2019).

Vote pour le préavis amendé : 2 oui, 3 abstentions, 28 refus

Vote pour le préavis 16/2017 tel que présenté : 28 oui, 1 refus, 4 abstentions.

## **6. Préavis 17/2017 : Modifications de cinq articles des statuts de l'AEE**

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Eveline Haesler.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

Vote : le préavis 17/2017 est accepté à l'unanimité.

## **7. Rapports des délégués aux associations intercommunales**

AEE, Nicolas Schwab :

- Le budget global va augmenter de 10 %, dû au fait que l'année prochaine il y aura une semaine de plus de scolarisation, plus d'élèves et de ce fait, plus de transports. Nicolas Schwab remercie donc le conseil d'avoir voté le point d'impôt.
- Le personnel administratif maintenant à 210 % sera de 260 % et le personnel pour les UAPE augmente également.
- La caisse de pension n'allait pas au mieux, une recapitulisation se fait sur plusieurs années : CHF 56'000.-
- La structure par rapport à la crèche « Les Papillons » a été revue à la hausse, certains parents l'ont quittée d'où un manque à gagner momentané.
- Les subventions pour les mises en place des crèches s'éteignent peu à peu.

Ce qui attend le comité directeur ces prochaines années :

- Loi sur l'accueil de jour des enfants.
- Mise à jour du règlement d'application.
- Mise en place de l'horaire continu.
- Bibliothèque.

AIAB, François Mathey :

Assemblée du 26 septembre :

- Le budget du chantier scolaire est maintenu.
- Le budget 2018 a été accepté : augmentation des charges d'environ CHF 15'000.-, diminution des intérêts, personnel à engager entre autres un concierge.
- Les charges budgétisées seront un peu inférieures.
- Les chaudières à bois n'étant plus aux normes, il a été décidé de relier le chauffage des trois salles de gym avec le chauffage du nouveau bâtiment pour n'en faire qu'un.

Conseil Régional, Pascal Ansermet :

- Démission de Françoise Tecon-Heibeisen de Rolle au sein du CODIR.
- Le 31 août 2018 auront lieu les Assises du Grand Genève à Palexpo. Le thème : Transition énergétique, 3000 personnes attendues. Détails sur le site du Conseil Régional.
- Travaux du CODIR sur le 4<sup>e</sup> révision du Plan Directeur Cantonal et adaptation de la LAT.
- Prix artistique : 10 dossiers retenus, décision le 4 octobre.
- Election du CODIR : se présente pour Asse et Boiron : Jean-Luc Haldimann, Municipal à Eysins qui obtient 35 voix.
- Révision du règlement du Conseil Intercommunal. L'assemblée l'accepte après l'adoption de nombreux amendements.
- Acceptation d'une demande de crédit de CHF 36'000.- pour l'accompagnement du Conseil des Jeunes du district de Nyon. Les jeunes représentent 24 % dans notre district.

SDIS Nyon-Dôle, Alexandre Bory

- Budget 2018 accepté à l'unanimité.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les coûts de fonctionnement seront répartis uniformément entre l'ensemble des habitants des 18 communes. Pour Chésereux, augmentation de CHF 5.10/hab donc un total de CHF 40.75/hab.
- Rapport succinct du commandant Cortésy : 330 interventions dans le district dont 22 sur le site de Bonmont..
- Nouveau véhicule plus efficace car plus petit équipé d'une lance Cobra pouvant perforer les murs.
- Recrutement jeudi 2 novembre à la caserne de Gingins entre 19-21h.

SIECGE, pas de réunions

## 9. Divers

Jean François Burkhalter, Conseiller, s'inquiète de l'état du toit de la piscine et demande si des mesures ont été prises pour que ça ne se reproduise pas.

Yvan Laurent, Municipal, affirme que le vent soufflait bel et bien à 130 km/h, vitesse mesurée sur la grue à l'école de Borex-Crassier. Une étude est en cours pour que le toit soit muni de passages d'air qui éviteraient un incident semblable.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, a remarqué que le pont sur l'Asse a été fermé avant la tempête et se demande quand il pourra de nouveau être emprunté. Les véhicules roulent très vite et il est conseillé d'emprunter le pont au lieu de la route.

Dominique Fleury, Municipal, répond que le pont vieillissait mal, était vermoulu et que les parapets étaient dangereux. La tempête a terminé le travail. Le pont devrait être remplacé pour le printemps par une équipe de la Protection Civile.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, rappelle qu'il s'est beaucoup impliqué lors de la fermeture de la poste et a reçu un récent courrier disant que la commune de Chésereux n'avait pas souhaité un entretien avec ses représentants. Il en est surpris. Il sait que la corde est tendue entre Gingins et la Poste et que la Poste a entrepris des travaux sans son consentement. Il craint que les cases postales, utilisées par plusieurs habitants de Chésereux, disparaissent.

Pascal Steimer, Municipal, répond que la Poste étant sur la commune de Gingins, c'est leur Municipalité qui gère la situation et Chésereux ne veut pas s'en mêler mais a toujours soutenu leurs démarches. Quant aux travaux entrepris par la Poste, c'est Gingins qui s'occupe de l'aspect légal.

Viktor Haesler, Conseiller, demande ce qu'il en est du grill au coin pique-nique dans la cabane à rondins.

Dominique Fleury, Municipal, répond que celui-ci n'est pas réparable et qu'il sera remplacé par un grill qui résiste au vandalisme.

Jean-René Lepezel rappelle que la dernière séance du Conseil communal est toujours suivie d'un repas. Comme la séance sera longue, le bureau se demande si le repas pourrait se faire à une autre date. La majorité des conseillers est d'accord mais préférerait un repas en décembre plutôt qu'au printemps !

La séance est levée à 22h05.

Le président :



Jean-René Lepezel



La secrétaire :



Lilly Steimer